

**Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès**

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Date de la convocation : 10 mars 2025

**DELIBERATION  
18 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam,

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, TRIAIRE Josiane, FROMENTAL Marie-Elisabeth, LAPORTE Anne, CLEUZIQU Muriel.

Procurations : GASTAL Nathalie donne procuration à GORBATOFF Emmanuelle,

Absent : GUEDDARI Ahmed, ZERRAD Nacéra.

**DELIBERATION : n°2025/03/18/05**

**OBJET : BUDGET CCAS**

**AFFECTATION DU COMPTE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Président de séance rappelle au Conseil d'administration que le Compte Administratif 2024 adopté par l'assemblée fait apparaître en section de fonctionnement, un excédent d'un montant de 118.56 €.

Il propose que l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement soit affecté au Budget Primitif 2025 au compte 002 – résultat de fonctionnement.

Le Conseil d'administration,  
Où l'exposé de son Président,

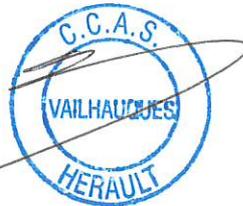
- **VU** les résultats du compte administratif 2024 et plus précisément le compte résultat global de la section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** le résultat de l'exercice 2024,

- **DIT** que son affectation est effectuée conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
H. AL MALLAK



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision ;  
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Déposé sur le site internet de la commune le :

**24 MARS 2025**

Déposé en préfecture le :

Le Président,